

Ras le bol ...

Ras le bol de cette rénovation de la voie professionnelle instaurée par Nicolas Sarkozy avec l'implication du syndicat « majoritaire » car elle a remplacé les grilles horaires hebdomadaires par un calcul qui permet et permettra à l'administration de diviser les équipes et de faire chaque année des économies en réduisant le dédoublement (le texte parle des groupes à effectifs réduits),

Ras le bol de cette administration qui ne fait rien pour soulager la souffrance de certains collègues,

Ras le bol des chefs d'établissement qui exigent la pondération de l'AP,

Ras le bol des ces chefs d'établissement qui font le sale boulot en rendant la vie difficile à une partie de nos collègues. Des remontées inquiétantes illustrent des comportements qui ne tiennent pas compte ni de notre mission ni de l'avenir de nos élèves :

- Une minorité des élèves qui perturbent le déroulement de cours : ce n'est pas grave, il faut les garder si non la dotation va baisser !
- Des collègues qui montent un projet pédagogique pour organiser une sortie scolaire : ce n'est pas possible car c'est le CA du mois juin qui doit valider le projet !
- Un collègue de SEGPA qui a passé 30 ans pour instruire, former et accompagner ses élèves avec des bonnes appréciations : excusez nous Monsieur votre poste sera transformé et vous deviendrez TZR !

Ras le bol de ces inspecteurs provocateurs dont un illustre qui a osé dire à un collègue : Monsieur vous n'êtes bien que pour enseigner aux élèves de la SEGPA !

Ras le bol de ces politiques et de ces comportements inhumains !

"Moins d'enseignants, mieux payés, mieux considérés, mieux formés et plus disponibles" ! Nicolas Sarkozy

Pour "changer en profondeur l'Éducation nationale", l'ancien PR propose de réduire le nombre d'enseignants. Il explique qu'il préfère "avoir 20 % d'enseignants en moins et les payer 20 % de plus" dans le but "d'augmenter de 25 % le temps de présence des enseignants dans les lycées et collèges" afin d'avoir plus de "temps libre pour aider et soutenir les élèves les plus en difficulté". Il a aussi préconisé de donner davantage de responsabilité au chef d'établissement.

Avec ces propositions, Nicolas Sarkozy montre son mépris de notre métier surtout dans les établissements de l'enseignement professionnel car la souffrance est grande à cause de la dégradation des conditions de travail des collègues. La surcharge des classes et la nature du public doivent amener les hommes politiques à se concentrer, davantage, sur la réalité du terrain dans le but de trouver des solutions durables afin que nos élèves poursuivent leurs études dans des bonnes conditions. Augmenter encore le temps de travail et donner plus de pouvoir aux chefs d'établissement, c'est rendre la vie encore plus difficile à la majorité de nos collègues.

Du 1^{er} au 5 février 2016 : 8^{ème} congrès de la FSU



Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU : "Depuis son congrès, la FSU avertit solennellement le gouvernement : elle ne comprendra pas et n'acceptera pas que nous passions à côté [du rendez-vous salarial prévu fin février]. Si la balle est dans le camp du gouvernement, de notre côté nous resterons mobilisés jusqu'à l'obtention d'un dégel qui ne soit pas que symbolique !".

Bernadette Groison a été "largement" réélue secrétaire générale de la FSU, vendredi 5 février 2016, en clôture du 8^e Congrès qui s'est déroulé au Mans du 1^{er} au 5 février. Lors de ce Congrès, dont le fil rouge était les services publics, la FSU a adopté 4 textes relatifs respectivement à l'éducation, la fonction publique, la transition écologique et la justice sociale et le syndicalisme.

Extraits de l'intervention du SNUEP-FSU

« La voie professionnelle est souvent le dernier rempart contre les sorties sans qualification. Elle nécessite des moyens dédiés pour renforcer ses missions dans ce domaine. Les mesures annoncées par la ministre le 29 janvier dernier sont insuffisantes. La réforme du bac Pro 3 ans et tous ses dispositifs produisent de l'échec et dégradent les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves. Le retour au Bac Pro en 4 ans est nécessaire. La réussite des poursuites d'études des élèves est entravée autant que leur insertion professionnelle. Cela est aussi du fait de contenus disciplinaires qui se limitent progressivement à un enseignement de compétences réduites aux seules attentes du MEDEF. Le SNUEP-FSU porte le projet d'un enseignement professionnel à visée émancipatrice, apportant tout ce qui est nécessaire aux futurs salariés pour penser son métier et faire évoluer son travail. ... »

« Depuis quelques jours, des présidentes et présidents de région ainsi que des députés reviennent à la charge pour abaisser de fait l'âge de la scolarité obligatoire. Sous prétexte de lutte contre le chômage, comme si celui-ci était uniquement imputable à la formation, et plutôt que de s'attaquer à la course effrénée des entreprises à toujours plus de profits, ils et elles veulent fusionner CFA et lycées professionnels. Ils et elles veulent aussi débiter l'apprentissage dès 14 ans et aligner les conditions de travail des apprentis sur celles des salariés, supprimant ainsi les quelques avantages dont bénéficient les mineurs. Tout cela dans une période de casse du droit du travail et d'attaques des services publics.... »

Intervention de Vincent Destrian pendant le 8^{ème} congrès : La FSU s'est battue pendant près d'un an et demi et a obtenu le maintien de la structure sur 4 niveaux.

Les SEGPA sont des structures particulières, au sein du collège, qui accueillent les élèves en très grande difficulté scolaire. Elles existent depuis les années 80,

Elles ont évolué avec plusieurs réformes.

Les élèves de SEGPA sont des collégien-nes à part entière qui bénéficient d'un enseignement adapté destiné à les mettre en position de réussite. Un enseignement pré-professionnel est dispensé en 4^{ème} et en 3^{ème}. La finalité de ces études est l'intégration en L.P, souvent après la 3^{ème}. pour l'obtention d'un diplôme, garant d'une reconnaissance pour une insertion professionnelle.

Les SEGPA sont reconnues comme structure de réussite.

Et pourtant elles sont fortement attaquées depuis ces derniers temps au point qu'un projet prônant leur disparition a été proposé en 2014 !

La FSU s'est battue pendant près d'un an et demi et a obtenu le maintien de la structure sur 4 niveaux.

Mais alors que les établissements reçoivent leurs moyens horaires d'enseignement pour la rentrée 2016 (DHG), celles des SEGPA sont encore en baisse sensible, avec de nombreux projets de fermeture de classe, notamment les 6^{ème}, mais aussi les ateliers.

Les ateliers restants verront leurs effectifs augmentés considérablement, les consignes données par certains DASEN étant de monter à 12 élèves.

L'enseignement adapté nécessite impérativement des effectifs limités, 8 étant véritablement le maximum acceptable,

La conséquence de la fermeture d'un atelier, c'est aussi la perte d'un champ professionnel, limitant le choix offert aux élèves d'un enseignement, peut être celui qui leur permettra d'envisager leur avenir.

Les DASEN ont bien sur une solution, envoyer les élèves dans des SEGPA voisines.

On sait, et le rapport sur la très grande difficulté scolaire de 2013 (rapport Delaubier) le met en évidence, les élèves de SEGPA sont ceux qui le matin se lèvent le plus tôt et parcourent les plus longs parcours pour se rendre en classe.

C'est la population la plus fragile et la plus pauvre qui fait les frais de la rigueur budgétaire.

Que deviendront ces jeunes s'ils décrochent de la seule institution encore reconnue par les familles dans certaines zones ?

L'inclusion proposée par notre ministère est un prétexte pour dissoudre l'enseignement adapté, et récupérer les moyens.

La FSU restera vigilante sur le maintien de la structure de la 6^{ème} à la 3^{ème} et le maintien d'un enseignement adapté grâce à des moyens suffisants, permettant d'accueillir 8 élèves maximum dans chaque atelier et un véritable choix concernant les champs professionnels au sein de chaque SEGPA.

Vincent Destrian

Retour sur les mesures concernant la voie professionnelle annoncées par la ministre de l'EN.

Dès la rentrée 2016, il sera mis en place « **une période de consolidation et de confirmation de l'orientation pour tous les élèves en seconde professionnelle** ». « Concrètement, un élève qui s'aperçoit qu'il s'est manifestement trompé d'orientation pourra, jusqu'aux vacances de la Toussaint, à sa demande et sur proposition de l'équipe pédagogique de son lycée, changer d'orientation. Il pourra choisir un autre secteur professionnel enseigné en alternance, une réorientation en lycée général ou en lycée technologique ». « **Une nouvelle campagne d'affectation aura lieu dans Affelnet aux vacances de la Toussaint avec la possibilité d'inscrire de nouveaux souhaits**. Cela répond à une inquiétude des parents : un choix irréversible en cas d'erreur » et permettra « **d'éviter une orientation subie** », explique la Ministre.

Si l'on peut éventuellement se féliciter que la ministre s'inquiète des erreurs d'orientation des élèves de lycée professionnel, on ne peut que constater, à la lecture de cette proposition, qu'elle stigmatise une seule des voies de formation; qu'en est-il du discours sur « l'égalité de dignité des 3 voies du lycée»? Si les élèves de la voie professionnelle sont mal orientés, cela peut aussi être le cas de ceux des voies générales et technologiques... D'ailleurs nous le savons bien puisque chaque année, nous accueillons des élèves « passerelle »! Elèves « passerelle » qui après une seconde GT intègrent nos classes de premières de lycée professionnel ; ce qui n'est pas sans poser des problèmes pédagogiques et organisationnels, en particulier dans les matières professionnelles.

Dans la proposition on lit aussi : « *Il pourra choisir un autre secteur professionnel enseigné en alternance, une réorientation en lycée général ou en lycée technologique.* » La première proposition, c'est l'alternance (le mot apprentissage n'a pas été utilisé... Bizarre !), dans la droite ligne des engagements du président de la république ; la deuxième solution, c'est l'orientation massive vers la voie « royale », celle qui doit être la règle en sortie de collège, celle que M. le Recteur préconise aux principaux de collèges... On lit également qu'il est question de répondre à une inquiétude des parents quant à « un choix irréversible en cas d'erreur » ; il faut être réaliste, rien n'est irréversible ! Par contre, ce qui inquiète les parents, c'est surtout le choix d'une bonne formation pour que leur enfant trouve un emploi dans lequel il pourra s'épanouir.

Il est envisagé une nouvelle campagne d'affectation dans Affelnet à la Toussaint avec « *la possibilité d'inscrire de nouveaux souhaits* ». Soyons sérieux, les Dotations Horaires sont calculées en février sur des effectifs prévisionnels d'entrée en seconde et non sur les capacités d'accueil, ce qui chacun le sait pénalise énormément les établissements puisque les heures complémentaires permettant les dédoublements en Bac-Pro s'en trouvent fortement diminuées. Comment faire alors si la nouvelle procédure d'affectation augmente l'effectif de certaines classes ? Même en admettant (peu probable...) que des moyens supplémentaires soient attribués pour effectuer les dédoublements nécessaires, il faudrait alors revoir l'ensemble des emplois du temps à la Toussaint... Hypothèse peu réaliste tant elle engendrerait un travail supplémentaire pour les équipes de direction et qu'elle dégraderait nos conditions de travail, en particulier dans l'organisation pédagogique. Si l'on veut s'orienter dans cette voie, il faut d'ores et déjà revoir les DHG afin qu'elles soient calculées exclusivement sur la capacité d'accueil des classes de seconde. Ces moyens supplémentaires attribués dans les DHG pourraient alors se substituer à ceux attribués pour la réorientation vers les LP après une classe de seconde générale ou technologique (« Passerelle »). De plus, l'orientation dépendant de la capacité d'accueil, à quoi bon procéder ainsi si au final, les choix des élèves ne sont pas respectés.

Pour le SNUEP-FSU, l'orientation des élèves passe par la valorisation de la voie professionnelle et un réel travail de promotion et de sensibilisation des élèves dès la 4^{ème}

Jean-Claude RENAUD

Les recteurs devront fixer par arrêté des "quotas" de bacheliers professionnels et technologiques en STS et IUT

La Ministre de l'EN a demandé, le 29 janvier 2016 à l'occasion d'un déplacement sur le thème du bac professionnel à Paris, à tous les recteurs de fixer par arrêté des quotas sur l'ensemble des filières" de STS. Ces arrêtés détailleront les objectifs d'accueil de bacheliers professionnels en STS mais aussi de bacheliers technologiques en IUT. Elle "attend des recteurs la transmission de tous les objectifs aux structures", c'est-à-dire aux universités concernant les IUT et aux EPLE hébergeant des STS. Dans le même temps, elle considère que le nombre de bacheliers professionnels accueillis en STS est encore "modeste",

A noter que les arrêtés des recteurs sont "un acte administratif" qui s'applique uniquement à leur académie.

Il est important pour nous d'aller vers l'essentiel car l'orientation de nos élèves vers le supérieur mérite plus de sérieux et un minimum de responsabilité. Ce n'est pas une affaire de quota mais avant tout une formation de qualité et un réel dispositif d'accompagnement des élèves. Pour le moment, ces conditions ne sont pas réunies et c'est pourquoi les résultats ne sont pas bons. Notre représentant au dernier CTA consacré au projet académique 2016-2020 a soulevé tous ces problèmes.

3^{ème} prépa-pro : les nouvelles grilles horaires publiées au Journal officiel

Un [arrêté](#) du 2 février 2016 détaille la réforme des classes de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel et fixe son entrée en vigueur à la rentrée 2016. Les volumes horaires des enseignements applicables aux élèves restent inchangés par rapport au projet d'arrêté présenté au CSE en décembre 2015, cependant la mention d'un aménagement possible de ces volumes horaires "à titre dérogatoire", pouvant "être prévus dans le projet d'établissement [...] notamment pour tenir compte des spécificités de ces classes lorsqu'elles sont implantées en lycée", a disparu dans l'arrêté final. La dotation spécifique de 6 heures de "découverte professionnelle" est, elle, maintenue.

Création d'une mission d'information sur la formation des enseignants à l'Assemblée nationale

La commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée a mis en place une mission d'information sur la formation des enseignants. Elle devrait présenter son rapport en septembre. Elle fera le point sur la mise en place de la réforme de la formation des enseignants "qui a fait l'objet de certaines critiques" et évaluera "les progrès accomplis dans l'émergence d'une culture commune aux personnels enseignants, compte tenu de l'hétérogénéité de leurs parcours", l'intégration des Espé dans l'université, la recherche pédagogique et dressera un bilan de la professionnalisation "en s'attachant particulièrement à la formation continue".

A travers la proposition de loi Estrosi "favorisant le développement régional de l'apprentissage", la droite est prête à achever l'enseignement professionnel public sous statut scolaire

Le danger est réel car c'est la première fois qu'une centaine de députés de droite élabore une proposition de loi qui va au-delà du développement de l'apprentissage :

Article 1 : « Chaque région gère les centres de formation et d'apprentissage et les lycées professionnels. Elle pilote la formation professionnelle initiale et encourage **la fusion des centres de formation et d'apprentissage et des lycées professionnels afin de tendre vers la création de centres d'apprentissage professionnel régionaux.** »

Article 2 : « La région peut mettre en place une grande banque régionale d'apprentissage permettant de développer les liens entre les besoins des apprentis et des entreprises. »

Article 3 : « De quatorze à seize ans, l'élève bénéficie de l'apprentissage en alternance : trois jours en entreprise et deux jours en classe, avec un jour d'enseignement général et un jour d'enseignement en lien avec l'apprentissage.

« Tout apprenti doit pouvoir bénéficier des mêmes conditions de travail que les salariés de l'entreprise dans laquelle il effectue son apprentissage. L'employeur s'engage à employer l'apprenti en lui garantissant des conditions de travail identiques à celles des autres salariés. »

Article 4 : « La charge pour les collectivités territoriales est compensée, à due concurrence, par la majoration de la dotation globale de fonctionnement et, corrélativement pour l'État, par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

Il s'agit d'une proposition de loi qui est pleine de conséquences. La Commission des affaires sociales a voté l'annulation des trois articles de la proposition de loi "favorisant le développement régional de l'apprentissage", mais la fragilité de l'exécutif actuel et le changement éventuel de majorité laissent les portes ouvertes à l'application de cette loi.

Le premier article marque une extrême gravité, car il ne s'agit pas d'introduire des modifications à l'intérieur de nos établissements (CFA, UFA, mixité des publics, ...), il ne s'agit pas non plus d'une décentralisation partielle mais il s'agit de **la disparition des LP** et tout ce qui va avec. Ainsi la carte des formations répondra aux « besoins identifiés sur son territoire, comme elle le fait déjà pour les centres de formation d'apprentis » précise Christian Estrosi. Et bien sûr le statut de PLP et de fonctionnaire d'Etat n'auront plus aucune raison d'être.

Le troisième réintroduit l'apprentissage à 14 ans. A noter que cette mesure d'entrer en apprentissage dès 14 ans, au lieu de 16 ans, a été autorisée par la droite en 2006, puis amplifiée en 2011. Mais en 2013 le ministre de l'Éducation Vincent Peillon a abrogé cette mesure pour permettre à tous les élèves au moins finir le collège pour acquérir le socle commun de connaissances.

Le courage en politique : Lors d'une réunion mardi 2 février sur l'emploi avec les présidents de région à Matignon, la Ministre de l'EN a montré son opposition à un éventuel retour de l'apprentissage à 14 ans. Et selon le Figaro du mercredi 3 février 2016, le premier ministre a été très critique vis-à-vis de sa Ministre : "Nous n'avons pas fait venir les présidents de région pour dire non. Vous n'êtes pas là pour dire non à des personnes que j'ai invitées à Matignon pour faire des propositions". **Cependant nous partageons entièrement la position de la ministre.**